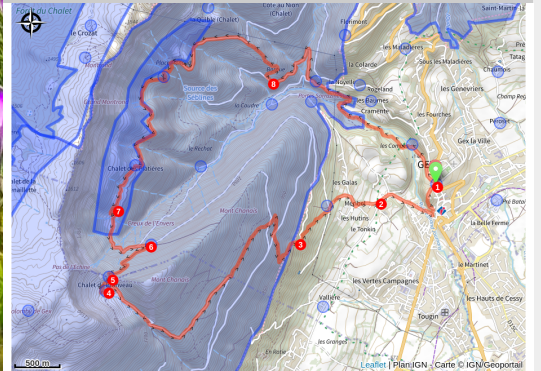


La Marche Populaire de Gex

Pays de Gex



Crocus face au Mont Blanc (Anne Marie Barbe)



**Accessible à partir du 16 mai
jusqu'au 30 novembre**

Depuis Gex, rejoignez le col de Branveau puis l'alpage des Platières. La descente vous plonge dans une forêt fraîche et vivifiante, bordée par le Journans, parfaite pour conclure la boucle en toute tranquillité.

Chiens interdits en Réserve Naturelle

La Marche populaire de Gex était un parcours proposé pour un évènement convivial, rassemblant les marcheurs autour d'un itinéraire aux paysages variés.

Aujourd'hui encore, ce circuit peut être parcouru jusqu'au col de Branveau, offrant de

Infos pratiques

Pratique : Randonnée

Durée : 7 h

Longueur : 16.5 km

Dénivelé positif : 911 m

Difficulté : Difficile

Type : Boucle

Thèmes : Faune - Flore, Forêt, Pastoralisme et Agriculture, Paysages

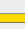
magnifiques points de vue sur la Haute Chaîne du Jura d'un côté, et les Alpes de l'autre.

L'itinéraire traverse une forêt contrastée — des feuillus aux résineux — puis rejoint les alpages des Platières.

La descente plonge ensuite dans une forêt fraîche et vivifiante, bordée par les eaux du Journans, pour un retour apaisant jusqu'aux rues de Gex.

L'itinéraire évolue au cœur du Parc naturel régional du Haut-Jura, et en partie sur la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura : un espace protégé et préservé, à parcourir avec respect.

Itinéraire

Départ : Place Perdtemps
Arrivée : Place Perdtemps
Balisage :  PR®

(1) Depuis **la place Perdtemps**, suivre le balisage jaune, continuer tout droit par **la rue du Château**, redescendre par **le passage de la Chenaillette**. Rejoindre la rue du Commerce, la suivre sur la droite sur 140 m et bifurquer à gauche sur **la rue Léone de Joinville**.

(2) Monter jusqu'en haut de la rue, puis tourner à gauche sur **Chemin des Petits Contes** et de nouveau à gauche sur **le chemin des Galas**. Le suivre jusqu'au bout pour retrouver un sentier qui rejoint **la route du Piémont**. Continuer à gauche sur celle-ci, puis, quelques dizaines de mètres plus loin, prendre le sentier montant sur la droite. Celui-ci grimpe en forêt et rejoint la fin de **la route forestière de Chanais**.

(3) Suivre le sentier le plus à droite pour poursuivre l'ascension. Le chemin croise deux fois la route forestière, avant de déboucher sur un chemin blanc menant au **chalet de BRANVEAU**. Ce dernier longe la courbe de niveau sur plusieurs centaines de mètres, puis bifurque à droite pour grimper progressivement vers l'alpage.

(4) Au niveau du chalet, le contourner par la droite. Le passage d'un tourniquet marque l'entrée dans **le col de Branveau**. Poursuivre la montée jusqu'à un petit col, au pied du Pas de l'Échine.

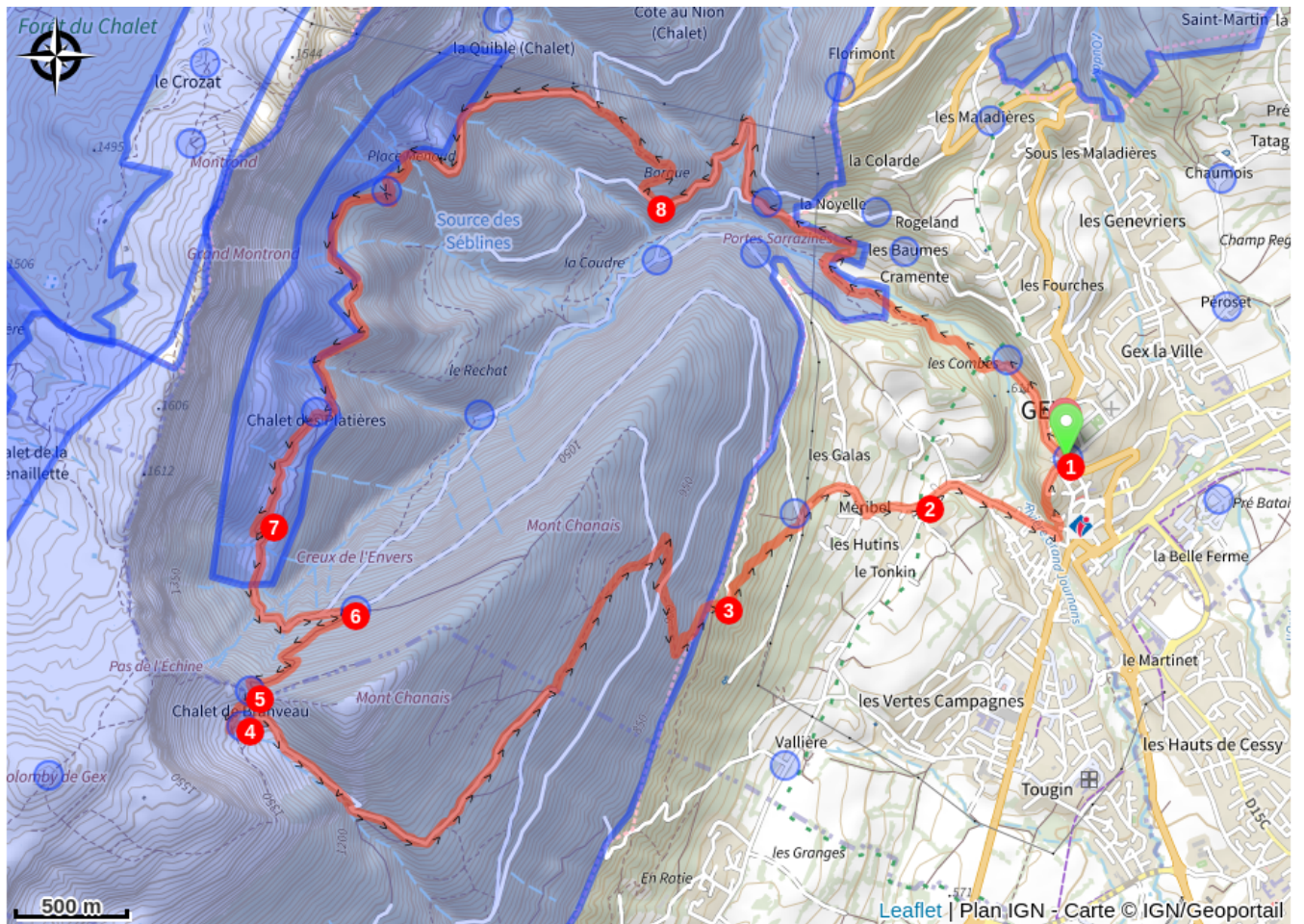
(5) Basculer de l'autre côté par une descente plus technique à travers un joli sous-bois, dans la forêt du Creux de l'Envers.

(6) Au croisement du **Chemin Neuf**, tourner à gauche en direction du **chalet des Platières**.

(7) Continuer sur un chemin large, puis à une patte d'oie, prendre à gauche le sentier qui mène jusqu'à **la place Menoud**, en passant par le **chalet des Platières**

(8) Emprunter ensuite le chemin blanc qui descend vers **les Sébines**, puis suivre le sentier **du Creux de l'Envers**. Celui-ci ramène tranquillement à Gex, en passant par le chemin des **Combes et la rue Charles Harent**, pour conclure cette agréable boucle.

Sur votre route...



Col de Branveau (A)

Toutes les informations pratiques

Recommandations

Le sentier traverse une Zone de Quiétude, fermée du 15 décembre au 15 mai : l'accès est interdit durant cette période.

► Avant de partir :

- Se renseigner sur la météo générale et locale en s'assurant de l'absence de précipitations
- S'informer sur la marche d'approche, hauteur de l'itinéraire, temps de parcours, réchappe possible (carte IGN, GPS, topo-guide, etc...)
- Evaluer les risques possibles en se renseignant auprès de professionnels de montagne, refuge, gîtes
- S'informer un proche de votre objectif et le recontacter en cas de changement : horaires départ et retour, nombre de participants avec le numéro de téléphone de chacun, véhicule(s), parking
- Eviter de partir seul, utiliser un matériel conforme à la pratique de l'activité, réglé et en bon état, lampe frontale, trousse de secours complète, couverture de survie, etc.
- En cas de problème, appelez le **112** (numéro d'urgence européen).

Zones de sensibilité environnementale

Au cours de votre itinéraire, vous allez traverser des zones sensibles en rapport avec la présence d'une espèce ou d'un environnement spécifique. Dans ces zones, un comportement approprié permet de contribuer à leurs préservations. Pour plus d'information, des fiches sont disponibles pour chaque zone.

Réserve naturelle nationale de la Haute-Chaîne du Jura

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : **Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura**

135, rue de Genève

01170 GEX

Tél : 04 50 41 29 65

E-mail : contact@rnn-hautechainedujura.fr

Site : <https://www.rnn-hautechainedujura.fr>

Accueillant au fil des saisons à la fois promeneurs, professionnels (alpagistes, forestiers, etc.) et naturalistes, cette Réserve est un territoire accessible où de nombreux usages cohabitent. Pour assurer la pérennité de cet espace sensible et des pratiques qui s'y déroulent, il convient de respecter la réglementation en vigueur : Sont interdits :

- **les chiens même tenus en laisse,**

- **la cueillette des fleurs et la collecte de fossiles ou et de minéraux,**

- **le feu,**
- **l'usage d'instrument sonore,**
- **l'abandon de déchets,**
- **le camping.** Toutefois le bivouac, sans abri (sauf en cas de nécessité absolue : conditions météorologiques et sécurité de la personne notamment), pendant les créneaux horaires de 19h00 le soir à 9h00 le matin, pour une seule et unique nuitée par site, à une distance maximale de vingt mètres des sentiers balisés autorisés, en dehors des alpages occupés par le bétail, est toléré.

L'ensemble de la réglementation est consultable ici :

<https://www.rnn-hautechainedujura.fr/reglementation/>

Par ailleurs, sept Zones de quiétude de la faune sauvage, actives du 15 décembre au 30 juin (exception faite de la ZQFS des Platières, active du 15 décembre au 15 mai), interdisent de sortir des sentiers de randonnée balisés spécifiquement pour cette période de l'année.

Zone de quiétude de la faune sauvage Les Platières

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Décembre

Contact : **Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura**
135, rue de Genève
01170 GEX

Tél : 04 50 41 29 65

E-mail : contact@rnn-hautechainedujura.fr

Site : <https://www.rnn-hautechainedujura.fr/reglementation/>

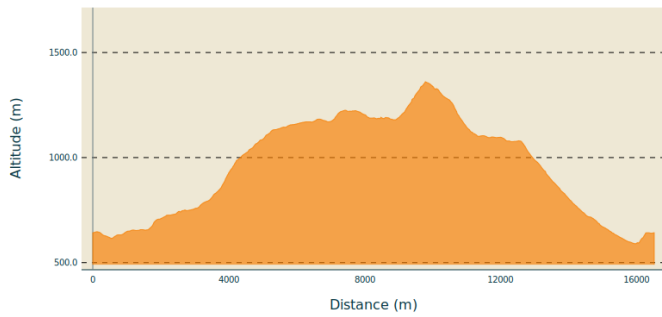
Zone de quiétude de la faune sauvage dans la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura.

Du 15 décembre au 15 mai, cette zone est interdite à toute personne. Vous pouvez télécharger l'arrêté préfectoral en cliquant à [ici](#).

Ensemble contribuons à la protection de la nature.

(Le non-respect de cette réglementation est soumis à des peines judiciaires pouvant aller jusqu'à 450€.)

Profil altimétrique



Altitude min 590 m
Altitude max 1361 m

Transports

[Ligne de bus X33](#) - Bellegarde-sur-Valserine - Divonne-les-Bains

[Ligne de bus 60](#) des TPG - Genève - Gex

Accès routier

Depuis les Rousses par la RN5 : 40 min

Depuis Divonne-les-Bains par la D984c : 10 min

Depuis Saint Genis Pouilly par la D984c : 17 min

Parking conseillé

Gex - place Perdtemps

Lieux de renseignement

Office de Tourisme Pays de Gex Monts
- Jura - bureau d'information
touristique de Gex
118 rue des terreaux, 01170 Gex
contact@paysdegex-tourisme.com
Tel : 0450280916
<https://www.paysdegex-montsjura.com>

Office de Tourisme Pays de Gex Monts
- Jura - bureau d'information
touristique de Lelex
435 rue des Monts Jura, 01410 Lélex
contact@paysdegex-tourisme.com
Tel : 0450280916
<https://www.paysdegex-montsjura.com/>

Office de Tourisme Pays de Gex Monts
- Jura - bureau d'information
touristique de Mijoux
rue Royale, 01410 Mijoux
contact@paysdegex-tourisme.com
Tel : 0450280916
<https://www.paysdegex-montsjura.com/>

Office de Tourisme Pays de Gex Monts
- Jura - bureau d'information
touristique du col de la Faucille
Coeur de station, 01170 Gex
contact@paysdegex-tourisme.com
Tel : 0450280916
<https://www.paysdegex-montsjura.com/>

Sur votre route...



Col de Branveau (A)

Le col de Branveau se situe entre le Montchanais et le Pas de l'Échine. Depuis le col, la vue est magnifique, offrant un panorama remarquable sur le cirque de Branveau et les crêtes des Monts Jura.

Crédit : Anne Marie Barbe